

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Étaient présent-e-s :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, Marie-Christine CHAPRIER, MARTIN Christophe, TREMOULHEAC Estelle, Christine Robin, VAGNON Alexandre, Etienne CAREIL, THIOILLIERE Paul, FRAISSE Noël.

Nadège RIVOIRE donne procuration à Nans Perrin
Eric Bordereau absent
Estelle Trémoulhéac est nommée secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 05 mai 2025

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

II- Avenant n°1 référent déontologique

Cet avenant consiste en la modification de l'article 5 « conditions financières ».

Lors de la signature de la convention par délibération du 2023, nous devons verser chaque année un montant de 10 € par élu, soit 150 €. Par mesure de simplification, à compter du 01 avril 2025, la collectivité s'engage à verser une adhésion annuelle fixée en fonction du nombre d'élus au sein de la commune :

- Soit 150 € pour les collectivités de 12 à 19 élus

M. Thiollière demande si le déontologue a déjà été sollicité.
Mme la maire répond que oui, surtout par la CCMP.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à signer cette convention.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

III – Barnum - Région

Il s'agit d'un dispositif, proposé par la région Auvergne-Rhône-Alpes, permettant aux communes de bénéficier d'un barnum gratuitement, afin qu'ils soient utilisés par les associations locales lors de leurs événements.

Ce dispositif est ouvert à toutes les communes éligibles au « bonus ruralité » de la Région, c'est à dire les communes de moins de 2 000 habitants et situées hors métropoles.

Un seul barnum sera attribué par commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à faire cette demande.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

IV – Validation devis de la toiture de l'école

Suite à un épisode de grêle le 13 août 2024, le sinistre a été déclaré à notre assurance.

Nous n'avons reçu qu'un seul devis :

-Entreprise ChArli et la charpenterie, montant des travaux : 10 220,00 € HT, soit 11 242,00 € TTC, avec une option de 9 935,00 € HT qui permettra l'implantation de brise soleil afin d'atténuer la chaleur dans le préau couvert. Cette option n'est pas retenue pour le moment, mais une réflexion est en cours car cette protection devient nécessaire.

Après l'expertise, l'assurance propose une indemnité contractuelle de 12 008,00 € avec un règlement immédiat de 8 022,20 €. Le reste de l'indemnité sera versée sur présentation de la facture des travaux réalisés, dans la limite de 12 008,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise sans l'option et autorise Mme la maire à le signer.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

V – Validation du devis platebande

Suite à la consultation, nous avons reçu 3 devis, dont une proposition incomplète, c'est-à-dire qu'elle ne tient pas compte de la mise en place de bordures qui a été demandée par le département.

Entreprise	Coût HT	Coût TTC
Mounard TP	7 774,00 €	9 328,80 €
Montagnier TP	12 960,00 €	15 552,48 €
Mazet TP	4 164,00 € (sans les bordures)	4 996,80 €

Pour rappel ce projet consiste à remplacer le mobilier existant (jardinières) par des platebandes creusées à même le sol à raison de 70 cm et complétées par des barrières métalliques pour faire grimper les plantes, choix des variétés adaptées à ce type de plantation.

Le projet a été décidé en concertation avec les commerçants et les services techniques.

Le Département a demandé de mettre des bordures.

Le chantier est programmé en septembre.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

VI – Demande de subvention en partenariat avec le parc du Pilat pour la réfection du GR65

Suite aux intempéries du 17 octobre 2024, plus de 70% des communes du parc du Pilat ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

Plusieurs sentiers de randonnée sont impraticables ou nécessitent d'importants travaux. Ces sentiers servent aussi à desservir des fonds pour l'exploitation agricole ou forestière. Les travaux consistent majoritairement en des réfections de l'assise du chemin, la reconstruction de passerelles ou de murs.

La commune de Saint-Julien-Molin-Molette sollicite une subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec le parc du Pilat dans le cadre « charte objectif 2025 », axe2 - objectif opérationnel 2.3.2 – mesure 2.3.2.1

Le montant de la subvention est de 4 410,40 € pour un montant des travaux de réfections des chemins de 5 513,00 €.

Ces travaux concernent le tronçon du GR65 entre la limite St Appolinard/Combenoire et le Calvaire/Lampony.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à faire cette demande de subvention.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

VII – Choix de l'entreprise pour l'abattage d'arbres reporté au prochain conseil

Suite au diagnostic fait par l'ONF sur les arbres du parc de l'école, quelques arbres devraient être abattus, et un travail de taille et d'élagage doit être fait sur une vingtaine d'autres.

A ce jour nous avons reçu le devis de l'ONF, pour un montant de 10 885,00 € HT, soit 13 038,00 € TTC.

VIII – Dépôt des registres d'état civil

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à déposer les 5 registres paroissiaux (1614-1792) et les 29 registres d'état civil (1793-1908) aux archives départementales, afin d'en assurer une meilleure conservation.

Pour rappel, les registres restent accessibles via le site internet des archives départementales.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

IX – Convention participation – dispositif ULIS

Mme la maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention d remboursement de frais de scolarité pour les élèves en classe ULIS avec la communauté des communes du Pilat Rhodanien.

Pour l'année 2024/2025 le montant fixé est de 452,72 € par élève, soit 905,44 € pour le budget 2025, puisque 2 élèves scolarisés sont domiciliés à Saint-Julien-Molin-Molette.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à signer cette convention.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

X – Convention REMOCRA

Il s'agit d'autoriser Mme la maire à signer la convention relative aux conditions d'utilisation et de mise à disposition de l'application informatique partagée de gestion de la défense extérieure contre l'incendie - REMOCRA DECI –

L'application permet d'obtenir un accès aux services suivants :

- Consultation et modifications des informations relatives aux PEI (point d'eau incendie)

Cet outil permet un inventaire complet des points d'eau et de leur état, afin de faciliter le travail des pompiers. La commune a rénové son parc l'an dernier. M. Thiollière remarque qu'il faut tout de même renforcer notre capacité en réserve d'eau. M. Vagnon explique que cela est envisagé avec des implantations de réservoir au sol. La CCMP envisage aussi un programme d'ajout de points d'eau en lien avec le Département.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à signer cette convention.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

XI – Convention Vivamoletane

La convention entre l'association et la commune s'est achevée le 31 décembre 2024.

Nous souhaitons prolonger ce partenariat afin de continuer à proposer une saison culturelle (10 spectacles/an), dans notre village, éclectique et de qualité. Les spectacles sont très appréciés et sont toujours complet.

Cela permet aussi une optimisation de l'utilisation de la salle de la passerelle.

Nous proposons donc de reconduire la subvention de fonctionnement annuelle de 4000€ à l'association, pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2025.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 contre, autorise Mme la maire à signer cette convention.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	12	2	

XI – Droit de préemption urbain

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu des déclarations d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AC 320 et 321 (AC129), 16 rue du mas
- Immeuble cadastré AE 91, 4 rue Prémartin
- Immeuble cadastré AB 233, 234 et 338, 23 rue Peyronnet
- Immeuble cadastré AD 169, 6 place de l'ancienne bascule

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption sur ces immeubles,

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

XII - Divers

- L'œuvre d'art refuge qui avance dans le Parc de l'école, sera terminée en juillet. Elle sera proche du parcours du GR 65. Les artistes ont été très bien accueillis dans le village. Une inauguration est prévue à l'automne.
- Le terrain d'accueil des gens du voyage est presque terminé, il est clos. En attente du cabanon douche-WC pour une première installation. La construction durable et définitive se fera à l'automne

- Le point de collecte à La Rivoire est-il toujours d'actualité ? oui, mais la décision définitive de l'emplacement n'est pas encore prise.
Des poubelles ont été déposées devant l'ancienne épicerie, rue de La Modure : attention ce n'est plus un lieu de collecte.
SICTOM : une décision de mettre des bennes spécifiques pour les cartons dans 2 villages a été prise sans concertation, cela sera rediscuter par le comité syndical.
- Maison de Santé : problème d'isolation phonique dans la salle d'attente du médecin au deuxième étage. A étudier ce qui est faisable au niveau de la cloison.
- L'Ardéchoise a apporté de l'animation dans le village le vendredi 13 juin. Les élus avaient installé un petit ravitaillement pour les cyclistes.
- Charte du Parc : suite à l'enquête publique, le commissaire a donné un avis favorable sans réserve mais avec 10 recommandations. Maintenant la Charte est envoyée à l'Etat. La version définitive sera présentée en fin d'année pour vote dans chaque commune.
Un petit film explicatif de la Charte est en projet.
- Le syndicat d'initiative devient « le point info tourisme » il sera ouvert du 01 au 31 août 2025.
- Cabane de gratuité : elle a été fermée car le dépôt devenait anarchique et ne respectait pas les règles. Les bénévoles qui rangeaient régulièrement ont souhaité passer le relais à d'autres personnes. Des personnes se sont manifestées pour participer. Idée de poser une porte qui sera fermée la nuit. Une communication sera faite pour rassembler les bonnes volontés.
- 14 juillet : cérémonie à 11h
- Les travaux d'aménagement des routes RD503 et RD08 sont programmés en septembre.
Nous profitons des travaux pour refaire certains marquages des passages piétons et Stop...
- Carte PIRADO : lancée depuis le 15 juin, elle finance 1 place ciné/1 place spectacle Viva Moletane/ 1 participation à une activité sportive (soit Pilat-X-perience soit Espace eaux vives soit Acrobois). Cela concerne les jeunes de 11 à 15 ans.
- Le transport à la demande (TAD) est ouvert aux mineurs à partir de 12 ans pendant les vacances scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 56 mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le sur le site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La maire
Céline Elie



La secrétaire de séance
Estelle Trémouhéac